

ÉTHIOPIE

La répression politique doit cesser !

La crise des droits humains se poursuit en Éthiopie. Malgré la libération récente de certains détenus, et notamment de prisonniers d'opinion, de nombreuses autres personnes sont toujours en prison, alors que la répression politique sévit dans le pays. Deux prisonniers d'opinion sont restés en détention à l'issue d'un procès organisé après les élections, qui s'était conclu par la libération de 38 personnes en juillet 2007. Des membres de l'Association des enseignants éthiopiens sont également emprisonnés. Ils affirment avoir été torturés au cours de leur détention. Amnesty International prie le gouvernement éthiopien de libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion. L'organisation demande également des procès équitables pour tous les détenus, la fin des tortures et l'abolition de la peine de mort.



Daniel Bekele (à gauche) et Netsanet Demissie

Daniel Bekele et Netsanet Demissie sont les deux accusés restants du procès des dirigeants de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) – voir plus bas. Ils ont nié les charges retenues contre eux et déclaré n'avoir aucune relation avec l'opposition politique. Le jugement doit être rendu public le 8 octobre.

Daniel Bekele est responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid. Netsanet Demissie a fondé et dirige l'Organisation pour la justice sociale, une ONG. Ils ont été arrêtés par la police le 1^{er} novembre 2005 et inculpés d'« atteintes à la Constitution ». Daniel Bekele et Netsanet Demissie sont à la fois des défenseurs des droits humains et des juristes activement impliqués dans la société civile éthiopienne. Ils ont notamment organisé l'Appel mondial à l'action contre la pauvreté en Éthiopie. Ils ont également contribué à coordonner le mécanisme de suivi des élections de mai 2005 par les organismes de la société civile.

Les deux hommes sont actuellement détenus dans la prison de Kaliti à Addis-Abeba. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion qui n'ont ni utilisé ni préconisé la violence. L'organisation exige leur libération immédiate et sans condition.

Contexte

L'arrestation et la détention de Daniel Bekele et Netsanet Demissie s'inscrit dans le contexte politique troublé qui caractérise l'Éthiopie depuis les élections législatives de mai 2005.

Des manifestations ont eu lieu en juin et en novembre 2005 pour dénoncer des fraudes électorales présumées. Elles ont été violemment dispersées. Les forces de l'ordre ont abattu 187 personnes et en ont blessé 765 autres. Six policiers avaient été tués par des manifestants. Une commission d'enquête parlementaire a conclu que les forces de sécurité n'avaient pas fait un usage excessif de la force. Toutefois, selon certains de ses membres ayant quitté le pays par la suite, le gouvernement avait modifié les conclusions du rapport avant sa publication.

À la suite de ces violences, des dizaines de milliers de membres de partis d'opposition ont été détenus, parfois pendant plusieurs mois, sans inculpation ni jugement. En décembre 2005, 131 personnalités politiques de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits humains étaient jugés pour divers chefs d'inculpation allant de la trahison à la tentative de génocide, en passant par les atteintes à la Constitution. Tous ces crimes sont passibles de la peine capitale. Nombre des personnes jugées risquaient par conséquent d'être condamnées à mort pour des inculpations qui paraissaient résulter de la seule expression pacifique de leurs convictions politiques.

Les élections de mai, ainsi que les manifestations et les arrestations qui leur ont fait suite, se sont déroulées dans un pays en proie à une violence généralisée. Des rebellions armées et des opérations de lutte contre l'insurrection dans les régions d'Oromia, de Gambela et de Somali se sont traduites par des arrestations massives, des tortures et des homicides de civils, essentiellement imputables aux forces gouvernementales. L'Éthiopie et l'Érythrée ont connu des tensions relatives au tracé de leurs frontières respectives.

Le procès des dirigeants de la CUD et d'autres accusés

D'un point de vue politique, le procès le plus important de la période post-électorale a été celui intenté contre des dirigeants de la CUD, des journalistes et des défenseurs des droits humains. Parmi les accusés se trouvaient des personnes élues au Parlement et au conseil municipal d'Addis-Abeba. Elles avaient refusé de prendre leurs fonctions en signe de protestation et étaient jugées pour incitation à la violence. Pour Amnesty International, la plupart de ces détenus, voire tous, sont des prisonniers d'opinion.

Initialement, 131 personnes ont été inculpées. Toutefois, le procès a commencé en mai 2006 avec seulement 76 accusés présents, outre quatre partis politiques et six éditeurs de presse. Vingt-cinq accusés ont été jugés par contumace. En avril 2007, 28 accusés ont été libérés sur décision des juges, qui ont estimé qu'il n'y avait rien à retenir contre eux.

En juillet 2007, 38 personnes ont été déclarées coupables. Elles avaient refusé de se défendre car elles estimaient que leur procès ne serait pas équitable. Par la suite, il est apparu qu'elles étaient sur le point de présenter une défense, mais le juge les a interrompues et condamnées. Elles ont été déclarées coupables d'« atteintes à la Constitution » et d'« atteinte au pouvoir défensif de l'État ». Cinq d'entre elles ont également été condamnées pour avoir dirigé, préparé ou encouragé l'opposition armée. Auparavant, ces 38 personnes avaient été acquittées des accusations de « trahison » et de « tentative de génocide ». Le procureur a requis la peine capitale pour les 38 accusés. Le tribunal les a condamnés à des peines d'emprisonnement, à perpétuité dans la plupart des cas. Quatre jours plus tard, le 20 juillet, les 38 personnes ont été graciées et libérées à l'initiative du Premier ministre, Meles Zenawi, après avoir signé une lettre où elles présentaient des excuses pour des « erreurs » commises lors des protestations et s'engageaient aussi à respecter le gouvernement et la Constitution. L'un des détenus au moins a affirmé après sa libération que cette déclaration avait été signée sous la contrainte.

Neuf autres accusés étaient censés présenter une défense. Cependant, après les grâces accordées, tous à l'exception de deux y ont renoncé. Ils ont plaidé coupable en espérant être graciés eux aussi. Ils ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Les sept condamnés ont toutefois de fortes chances d'être graciés rapidement et libérés quelques jours après. À l'heure actuelle, seuls deux accusés, Daniel Bekele et Netsanet Demissie, sont toujours en prison.

Le procès des dirigeants de la CUD n'était pas le seul procès de membres de l'opposition arrêtés pour les mêmes motifs. On en comptait au moins quatre autres. On estime que d'autres personnes bénéficieront d'une grâce, mais la CUD affirme qu'environ 1 800 de ses membres sont encore détenus sans jugement, dans différents endroits, depuis 2005.

Tortures en détention

Anteneh Getnet, Meqcha Mengistu et Woldie Dana sont actuellement détenus dans la prison de Kaliiti à Addis-Abeba. Les trois hommes sont des membres de l'Association des enseignants éthiopiens, le plus grand syndicat du pays, qui compte 120 000 membres. Le syndicat avait vivement critiqué la politique gouvernementale ces derniers temps.

Anteneh Getnet et Meqcha Mengistu, qui occupent tous les deux des positions de responsabilité au sein du syndicat, ont été interpellés le 30 mai 2007. Woldie Dana, enseignant à l'école primaire, a été arrêté à

son domicile le 4 juin 2007. Amnesty International estime que ces trois enseignants sont des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir pris part aux activités de ce syndicat, qui sont pourtant légales. Ces personnes auraient été accusées d'appartenir au Front patriotique du peuple éthiopien (FPPE), un groupe armé d'opposition. Anteneh Getnet et Meqcha Mengistu avaient fait l'objet d'une accusation identique lors d'une période de détention antérieure, de décembre 2006 à mars 2007. À l'époque, selon le tribunal qui avait ordonné leur libération, il n'existait aucune preuve étayant cette accusation.

Anteneh Getnet et Meqcha Mengistu ont déclaré avoir subi des tortures visant à leur faire signer de faux aveux relatifs à leurs liens avec le FPPE durant leur détention, entre décembre 2006 et mars 2007. Anteneh Getnet a notamment affirmé avoir été conduit dans une forêt, torturé quatre jours durant puis battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance.



© DR

Anteneh Getnet

Il a ensuite été détenu au poste de police d'Addis-Abeba, avant d'être finalement libéré sans inculpation en mars 2007. Bien que le tribunal n'ait pas accepté les « aveux » des accusés, il n'a pas ouvert d'enquête sur les allégations de torture.

Un autre enseignant (dont nous préservons l'anonymat) a également été détenu au poste de police d'Addis-Abeba en décembre 2006, avant d'être finalement libéré sans inculpation en mars 2007. Il dit avoir été régulièrement torturé : il aurait notamment été suspendu par les pieds et les mains, la tête vers le bas et la poitrine touchant le sol, et abandonné dans cette position toute la nuit. Il souffre aujourd'hui de graves problèmes aux bras, aux jambes et au dos. Les récits portant sur ces techniques de torture correspondent à d'autres témoignages reçus par Amnesty International au sujet des méthodes utilisées par les forces de sécurité éthiopiennes contre les opposants présumés.

Appel d'Amnesty International

La communauté internationale se doit de faire pression sur le gouvernement éthiopien pour qu'il libère tous les prisonniers d'opinion. Les autorités éthiopiennes doivent respecter leurs obligations au regard du droit international, en veillant notamment à garantir des procès équitables pour tous, et en faisant appliquer l'interdiction légale de la torture et des autres formes de mauvais traitements. Elles doivent aussi mettre fin aux détentions au secret, veiller à ce que toute allégation concernant des tortures et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants fasse l'objet d'une enquête indépendante, et traduire en justice les auteurs présumés de tels actes. Amnesty International exhorte également le gouvernement éthiopien à abolir la peine de mort.

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant environ deux millions de personnes qui défendent les droits humains dans plus de 150 pays et territoires. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.